

Réf: Dossier 336971

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DAYANA GOLD COTE D'IVOIRE » en abrégé « DG-CI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY, DEUX
PLATEAUX, AGHIEN, VILLA 313 EN FACE DE LA MOSQUEE,
Lot 313, Ilot 1

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31/07/2024 reçus par Me GBANE HABIBA, Notaire, enregistrés, le 06/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAYANA GOLD COTE D'IVOIRE »

en abrégé « DG-CI »

Objet : La Société a pour objet en tous les pays et particulièrement en République de CÔTE D'IVOIRE :

- Toute activité minière,
- L'extraction de minerai en général,
- L'exploitation minière,
- Le transport de minerai,
- La location de tous engins minerai,

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

? L'Emprunt de toutes sommes, et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux,

? La prise de participation de la société dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe,

Et d'une manière générale, toutes opérations

financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement et qui sont compatibles avec la réglementation des assurances.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY, DEUX PLATEAUX, AGHIEN, VILLA 313 EN FACE DE LA MOSQUEE, Lot 313, Ilot 1

Dirigeant(s) M BARRY SEKOU MAMOUDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08040 du 10/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61677/GTCA/RC/2024 du 10/10/2024

